

Procès-verbal

Séance du 10 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept et le dix juillet à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GUILLERON Gérard, Maire.

Présents : M. GUILLERON Gérard, Maire, Mme GOUPIL Françoise, M. DEBLIQUY Jean-Claude, M. CANTELAUBE Luc, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme LE GAL Magali, M. RUNEGO Philippe, Mme LE GOURRIEREC Lauriane, M. SAUTIERE Patrick, Mme COUE Odile, M. LE ROCH Michel, M. GUERIN Daniel, M. ARCHAMBAULT DE MONTFORT Henri, Mme BATAILLE Laurence, M. CHEVILLON Jérôme, M. BULEON Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAZE Dominique à Mme GOUPIL Françoise, Mme BEN ZITOUN Sophia à M. CANTELAUBE Luc, M. SEGUIN William à M. GUILLERON Gérard, Mme CORNUD Corinne à Mme COUE Odile, M. SALOMON Gérard à Mme BATAILLE Laurence

Absent(s) : M. LE GARGASSON Gwénaél, M. LARCIN Ronan

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

Date de la convocation : 6 juillet 2017

Date d'affichage : 6 juillet 2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Morbihan le : 11/07/2017

et publication ou notification du : 11/07/2017

A été nommée secrétaire : Mme LE GOURRIEREC Lauriane

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2017

Adopté avec une remarque : au titre des questions diverses, Mme Magali LE GAL indique qu'elle s'abstient s'agissant de la question sur le maintien des TAP (temps d'activités périscolaires) pour l'année scolaire 2017-2018, dans les deux écoles de la commune.

Le vote se décline comme suit : 18 voix pour – 3 voix contre – 1 abstention.

SOMMAIRE

Acquisition foncière - Mise en réserve - Partenariat avec la SAFER

2017-07-01 - Acquisition foncière - Mise en réserve - Partenariat avec la SAFER

Monsieur le Maire précise :

- que Golfe du Morbihan Vannes agglomération a mis en place une convention de veille foncière opérationnelle avec la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Bretagne,
- qu'à ce titre, Golfe du Morbihan Vannes agglomération fait suivre à la Commune de Monterblanc des notifications émanant de la SAFER,
- que pour les collectivités, cette procédure sert notamment à préserver et maintenir des espaces agricoles contre certaines évolutions allant à l'encontre de l'agriculture et à constituer progressivement des réserves foncières destinées à faciliter la réalisation de projets d'aménagement, tout en préservant l'équilibre entre développement de l'agriculture et celui des autres activités.

Dans le cadre de la convention établie entre la SAFER et Golfe du Morbihan Vannes agglomération, la commune a été informée, par courrier reçu le 21 juin 2017, que la SAFER a été notifiée de biens situés aux lieudits Brémentec et Hent Coët, sur la commune de Monterblanc.

La Commune de Monterblanc a fait savoir à la SAFER, dans une lettre d'intention en date du 27 juin 2017, qu'elle était intéressée par l'acquisition des terrains ci-après :

- parcelle ZR 5 à Brémentec,
- parcelles ZV 2, ZW 35 et YA 36 au Hent Coët.

Décision

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

VU l'avis favorable de la Commission urbanisme et environnement, élargie à l'ensemble du Conseil municipal, réunie le 10 juillet 2017 ;

Article 1^{er} : DECIDE d'acquérir les terrains décrits ci-dessus, aux lieudits Brémentec et Hent Coët, sur la Commune de Monterblanc ;

Article 2 : SOLLICITE la SAFER en préemption en révision de prix sur la totalité des biens concernés ;

Article 3 : Si la préemption arrive à son terme, ACCEPTE le partage des terres avec les agriculteurs intéressés, qui auront des activités strictement agricoles sur ces terres ;

Article 4 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

A la majorité (pour : 21 - contre : 0 - abstentions : 0)

En mairie, le 11/07/2017
Le Maire,
Gérard GUILLERON

